



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Bureau Communautaire du 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze janvier
à 18 heures et 30 minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du
Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 08 janvier 2021

Délibération B20210114_2	Attribution d'une subvention à la SCI TEQUILALBERT au titre du règlement d'aides communautaires « devantures commerciales »
-------------------------------------	--

Etaient présents : BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, CAILLET Pierre, BRUN Karine, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, FERRAGE Pierre, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, SALAT Éric, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VIEL Pierre.

Etaient Excusés : AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, DALLARD Jean-Michel, GAY Jean-Louis, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, VEZAT-BARONIA Maryse, SENECLAUZE Christian, WAWRZYNIAK Stéphane.

Secrétaire de séance : Pierre VIEL

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 34 (Maire de Lapeyrère décédé)
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 25

OBJET: Attribution d'une subvention à la SCI TEQUILALBERT au titre du règlement d'aides communautaires « devantures commerciales »

La SCI TEQUILALBERT, propriétaire d'un local à vocation commerciale sur la commune de Rieux-Volvestre, a déposé une demande de subvention le 13 novembre dernier, au titre du programme communautaire de rénovation des devantures commerciales.

Le projet porté par cette SCI prévoit la transformation d'un ancien garage automobile en espace vente - location de matériel médical. Les travaux envisagés représentent un investissement de 12 947,79€ HT, lesquels concernent un revêtement de façade, la rénovation des encadrements de fenêtre et des menuiseries.

Conformément au règlement et compte tenu du montant des travaux, la dépense éligible est plafonnée à 10 000€ HT, soit une subvention possible de la communauté de communes de 2 500€.

Vu l'avis favorable de la Commission Revitalisation des centres-bourgs – Agriculture – Qualité alimentaire réunie le 5 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** au titre du règlement des aides communautaires en faveur de la rénovation des devantures commerciales, une subvention de 2 500,00€ à la SCI TEQUILALBERT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la notification de la subvention à l'entreprise bénéficiaire ou toute personne la représentant.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.